

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 10 février 2025

1) Attribution des marchés pour l'aménagement du site de la turbine

Suite à la commission d'Appel d'offres du 10 février 2024, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics suivant, pour l'Aménagement structures et paysagers du site de la Turbine

Lot N°1 : terrassements, revêtements, maçonnerie et plantations

Avec l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 108 883.97 Euros H.T. (cent huit mille huit cent quatre-vingt-trois euros 97 cts H.T)

Lot N° 2 : Mobilier extérieur bois et pierre

Avec l'Entreprise MAS DE LEMBRAS pour un montant de 41 485.00 Euros H.T. (quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros H.T)

Lot N° 3 / Belvédère et signalétique gravure sur pierre

Avec l'Entreprise BOIS et Via pour un montant de 53 640.00 Euros H.T. (cinquante-trois mille six cent quarante euros H.T)

2) Acquisition de parcelles de terrain en vue de la création d'un parking au Monteil

Afin de réaliser le projet de création d'un parking au quartier du Monteil, le Conseil Municipal :

* décide d'acquérir à la famille MARECHAL, les parcelles AD 572 d'une contenance de 2 a 02 ca et AD 573 d'une contenance de 2 a 41 ca pour l'euro symbolique.

* Précise que l'acquisition des présentes est effectuée en vue de la constitution d'une voirie communale et la création d'un espace de stationnement.

* Autorise Mme le Maire ou l'adjoint à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

3) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Considérant que les budgets annexes : eau – assainissement- caisse des écoles - cantine scolaire et la bastide n'ont pas leurs propres personnels et qu'en conséquence ce sont les agents du budget général qui sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général.

Le Conseil Municipal décide l'affectation des charges de personnel suivante pour l'année 2025

Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique Ppal 2 ^e cl	AIZAC Véronique	45 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
Adjoint technique Ppal 1 cl	VALETTE Marion	100 %
Adjoint administratif Ppal 2 cl	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint technique	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
	Remplacement / renfort école	100 %

Budget Cantine Scolaire

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique Ppal 2 ^e cl	AIZAC Véronique	55 %
Adjoint technique	CROS Noëlie	100 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	TRENTIN Jonathan	100 %
Agent surveillance	MALOSSANNE Roselyne	50 %
Agent d'entretien	BERTRAND Marie-France	100%
Adjoint administratif Ppal 2 cl	GANDON Lisa	15 %

Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Ppal 2 cl	GANDON Lisa	25 %
Adjoint technique	LEYNAUD Justin	25 %
	NOEL Loïc	60 %
Adjoint technique Ppal 1 ^e cl	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	30 %
	AIZAC Thierry	20 %
	SCHENCK Mathieu	75 %

Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Ppal 2 cl	GANDON Lisa	25 %
Adjoint technique	LEYNAUD Justin	75 %
Adjoint technique Ppal 1 ^e cl	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	10 %
	SCHENCK Mathieu	25 %

Budget la bastide

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Ppal 2 cl	GANDON Lisa	5 %
Adjoint technique	FAURE Pierre	100 %

4) Tarifs location La Bastide pour 2026

Le conseil municipal, décide de revoir certains tarifs de location de la bastide.

Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	ENFANT Jusqu'à 12 ans	ADULTE	Réduction en décembre/janvier/février Sauf week-end et jours fériés
Gestion libre (1) (Hors Week-end)	27 €	36 €	-5%
Demi-pension (1) (Petit-déjeuner + diner)	37 €	51 €	- 5 %
Pension complète (1) (Petit-déjeuner + déjeuner ou pique-nique + diner)	43 €	61 €	-5 %
Repas supplémentaire (Déjeuner ou pique-nique)	8 €	17 €	Pas de réduction
Petit-déjeuner supplémentaire	6 €	6 €	Pas de réduction

Forfait 1 nuit pour 1 maison (16 couchages) (Week-end)	560 €
Location de la maison d'accueil pour une journée (De 8 h à 18 h en semaine)	300 €

LOCATION DE LA MAISON D'ACCUEIL AVEC OU SANS COUCHAGES	HABITANTS JAUJAC	EXTERIEURS
Location de la maison d'accueil le week-end (Du vendredi 17 h au dimanche 18 h)	600 €	900 €
Forfait pour 1 chambre de 4 personnes	80 €/nuit	85 €/nuit

Location linge de lit : 6 euros TTC /parure de lit

Forfait pour un animal : 5 euros TTC / nuit avec autorisation du propriétaire.

5) Désherbage à la bibliothèque municipale

Considérant que le désherbage consiste à retirer du fonds de la bibliothèque des documents endommagés, ou ne satisfaisant plus aux orientations de la politique documentaire.

Le conseil municipal, souhaitant proposer des collections attractives, pertinentes et actualisées, à ses usagers,

Autorise, l'agent chargé à la bibliothèque de ce travail, à sortir de l'inventaire les documents à désherber selon les critères en vigueur

Donne son accord, pour que ces documents selon leur état soient :

- Vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque, les sommes récoltées pouvant être réaffectées au budget des acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque.
- Cédés à titre gratuit à des associations et institutions et entreprises d'économie solidaire. L'objectif est que, ces ouvrages qui relèvent du domaine privé de la Collectivité et qui sont en bon état puissent avoir une seconde vie.
- Détruits pour ceux en mauvais état et si possible recyclés.
- Le maire est autorisé, à signer une convention de post-désherbage avec les associations, institutions, entreprises d'économie solidaire pour cette opération de post-désherbage.
Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages est constatée par Procès-Verbal signé par le Maire.

6) **Demande de réduction de consommation d'eau**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réclamation concernant une consommation d'eau anormale lui a été adressée. Le conseil municipal décide, **D'accorder une réduction de 85 m3 sur la consommation d'eau 2024 à l'abonné N° A00024 – Compteur I20IA476985.**

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.